



**INFORMATION  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 février 1998**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Mars 1998

**Avis émis par le Conseil de Communauté du 24 Février 1998 sur le  
projet de l'A 810 (Niort / La Rochelle)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

DELIBERATION C-98000

### **Avis émis par le Conseil de Communauté du 24 Février 1998 sur le projet de l'A 810 (Niort / La Rochelle)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'importance de cette liaison pour le devenir de l'ensemble de l'agglomération niortaise, je tenais à vous rendre compte de l'avis unanime rendu par le Conseil de Communauté de Communes de Niort lors de sa séance du Mardi 24 Février 1998 sur ce projet qui ne correspond pas en l'état actuel du dossier aux attentes des élus sur un certain nombre de points.

Le dossier de concertation de l'Avant Projet Sommaire d'Itinéraire nous a été transmis par les services de l'Etat le 13 janvier 1998 afin qu'un avis soit donné par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de Niort avant le 27 février 1998.

En tout premier lieu, le Conseil de la Communauté de Communes de Niort souligne l'importance de la réalisation de la liaison Niort-la Rochelle dans le cadre du désenclavement de la façade Atlantique et de son arrière pays vers le centre de l'Europe ; ce tronçon s'inscrit dans le cadre de l'axe la Rochelle-Niort-Limoges qui est l'un des barreaux de l'axe Centre Europe Atlantique. C'est à ce titre un projet indispensable au territoire.

Toutefois, plusieurs éléments apparaissent insuffisamment pris en compte et c'est pourquoi le Conseil de Communauté réuni le 24 février 1998 demande que le projet soit revu à partir de deux considérations majeures :

- un projet plus adapté aux réalités locales en terme notamment de trafic en soulignant la nécessité de prendre en compte, dès aujourd'hui, le tronçon Epannes-Niort qui sera plus que saturé à l'horizon 2015 (19 530 véhicules/jour en moyenne contre 8 525 véhicules/jour sur le tronçon Epannes-Granzay) et dans ce contexte l'urgence d'une mise à quatre voies de la RN 11 entre Niort et Epannes et des aménagements de sécurité sur cet axe.

Depuis l'inscription de l'A 810 au Schéma Directeur Routier National comme LACRA (Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier) par décret n° 92379 du 1er avril 1992, des éléments nouveaux ont en effet modifié le schéma des voiries de l'agglomération : le projet autoroutier A 83 positionné au nord de l'agglomération, la réalisation de l'échangeur des Ruralies entre l'A 10 et la RD 948, le déplacement des flux consécutif à la mise à quatre voies de la liaison la Rochelle-Rochefort-Saintes en direction de Bordeaux, l'éventualité d'une quatre voies entre Fontenay le Comte et la Rochelle.

C'est la raison pour laquelle, réaliser une quatre voies sur le tronçon Epannes-Granzay-Gript comme le prévoit le projet de l'A 810 ne nous semble pas du tout nécessaire. Nous proposons de transférer les crédits prévus à cet effet sur un projet valorisant le développement et la desserte des territoires traversés grâce à un positionnement et une fonctionnalité améliorés des échangeurs sur le tronçon Epannes-Granzay-Gript : aussi nous préconisons en particulier d'aménager un accès direct pour les communes de Frontenay Rohan Rohan et Vallans car il y a dans le projet actuel un très fort risque de mettre en péril les activités des entreprises de transport installées sur cette zone si elle n'accède plus de manière commode à la liaison Epannes-Granzay-Gript.

Les Maires des quatre villes chef lieu de la Région Poitou-Charentes au sein du réseau de villes AIRE 198 se sont prononcés dans le même sens et solidairement sur ce dossier. La nécessité d'une modification du projet à partir des priorités exprimées par les communes concernées est évidente pour la grande majorité des élus du territoire traversé et qui sont consultés.

J'ajoute que la Ville de Niort en tant que telle n'a pas été sollicitée pour donner un avis au même titre que les Communes du territoire traversé ce qui est regrettable.

L'incohérence dans la conduite de ce projet par les services de l'Etat appelle l'organisation d'une concertation élargie avec toutes les collectivités locales concernées, Département, Communes intéressées.

C'est la raison pour laquelle par lettre du 26 Février 98 adressée à Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, j'ai sollicité en qualité de Président de la Communauté de Communes de Niort une réunion urgente des groupes de travail du schéma des voiries d'agglomération pour examiner cette affaire et dégager un point de vue collectif.

Enfin, j'ajoute que par lettre du 26 Février 1998; je suis intervenu auprès de Monsieur GAYSSOT, Ministre des Transports de l'Equipement et du Logement, ainsi qu'auprès des parlementaires des Deux-Sèvres, afin de solliciter, au stade actuel du dossier de concertation de l'avant projet sommaire que le projet soit revu.

Il convient de ne pas réitérer un certain nombre d'erreurs qui ensuite sont regrettées par tous.

Nous demandons donc aujourd'hui très solennellement qu'on tienne compte de ces observations et que l'on veuille bien entendre les Maires lorsqu'ils expriment, comme c'est le cas des préoccupations de terrains, qui doivent l'emporter sur des considérations qui ont pu avoir leur légitimité il y a une bonne dizaine d'années.

[Ordre du jour](#)